

1 Conditions de vente

1.1 ARTICLE 1 : GÉNÉRAL

1. Ces conditions générales s'appliquent à tous les accords conclus entre Starter-IT ou ses filiales établies en Belgique (ci-après, « Starter-it ») et ses clients internationaux (ci-après « le Client ») et, de manière générale, à toutes leurs relations commerciales. Si nécessaire, ils seront complétés par des conditions spéciales.

2. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales avant d'acheter sa commande au travers du site starter-it.be, par formulaire de contact, téléphone, courrier ou e-mail. Ces conditions sont reconnues comme acceptées par le Client par le simple fait de passer une commande, utiliser le site starter-it.be ou tout autre service associé à Starter-it, même s'ils sont en contradiction avec les conditions générales du Client.

3. Les conditions générales du Client ne s'appliquent pas si elles diffèrent ou contredisent les conditions générales de vente de Starter-it sauf si un accord écrit et explicite a été signé par un signataire autorisé de Starter-it. Les circonstances dans lesquelles Starter-it aurait accepté le contrat sans stipulations concernant les conditions générales ou tout autre fourniture du client ne doit en aucun cas être invoqué.

1.2 ARTICLE 2 : DEFINITION DU CONTRAT

1. Le contrat est défini et irrévocable à partir de la signature du bon de commande par le Client ou par réception par Starter-it de la commande par email, courrier ou réception du paiement fait par le Client.

2. Les employés, responsables commerciaux, agents ou intermédiaires du Client sont indiscutablement dotés de l'autorité nécessaire pour effectuer cette dernière auprès de Starter-it. Toute commande pour laquelle la facture est adressée à une tierce partie selon la requête de la partie principale rend la partie principale et la tierce-partie jointes et solidairement responsables de l'exécution des obligations décrites dans le présent document. Starter-it se réserve le droit de révoquer une commande qui n'a pas été ratifiée ou de ratifier ladite commande à tout moment.

3. A moins que Starter-it n'accepte pas la commande, le Client recevra une confirmation de sa commande par email endéans la semaine. Cette confirmation est considérée comme reçue par le Client au moment où l'email arrive sur le serveur hébergeant la boîte mail du client.

4. Le Client se doit de profiter de tous les conseils nécessaires et de vérifier que les produits et/ou les services qu'il souhaiterait commander couvrent ses besoins et l'utilisation qu'il compte en faire. Starter-it n'assume aucune responsabilité résultant d'une erreur de choix ou d'appréciation de la part du Client.

5. La durée des services contractés peut être définie dans des conditions spéciales. S'il n'y a pas de conditions spéciales, le contrat est conclu pour des périodes successives, égales à la période initiale de 1, 3, 6 ou 12 mois, en fonction du choix du Client, qui seront étendus tacitement et automatiquement. Les deux parties peuvent annuler le contrat en accord avec l'article 8 du présent document. La durée de contrat minimale équivaut à minimum 3 mois plus la période initiale choisie par le Client (1, 3, 6 ou 12 mois) sauf exception expressément décrite dans des conditions spéciales.

6. Une fois la durée du contrat définie, le Client ne peut pas la modifier à moins que Starter-it accepte explicitement la nouvelle durée.

7. Le contrat est considéré conclu au siège de Starter-it, étant l'endroit où l'acceptation de la commande est reçue.

8. Quiconque place une commande pour le Client, place une commande nécessitant la facturation au Client ou passe une commande en accord avec l'Article 1120 du Code Civil Belge, reste en toute circonstance personnellement responsable si la commande n'est pas payée par le Client à son échéance.

1.3 ARTICLE 3 : LES DROITS ET DEVOIRS DU CLIENT

1. Le Client s'oblige à donner toute information utile à Starter-it. Le Client est entièrement responsable de toute information qu'il fournit.

2. Starter-it n'est sous aucune circonstance responsable de toute information qui est fournie – consciemment ou non - par le Client ou pour tout dégât qui en résulterait.

3. Le Client devra indemniser Starter-it pour tous les coûts résultant de dégâts causés par une mauvaise information fournie par lui-même ou par une tierce partie qui a accès au compte du Client.

4. Après le paiement, le Client n'a nullement le droit d'annuler l'achat, étant donné l'utilisation immédiate du produit ou service.

5. Le Client reconnaît explicitement que Starter-it respecte en connaissance de cause toutes les obligations fournies par les Lois Belges sur le Commerce d'électronique et les Lois sur les Règles du Commerce and la Protection des droits du Consommateur et qu'elles sont clairement visibles de façon permanente sur le site internet de Starter-it (starter-it.be).

6. Les produits ou services délivrés restent la propriété de Starter-it jusqu'à paiement complet du produit, y compris tous coûts secondaires. Tant que le paiement susmentionné n'a pas été réglé dans sa totalité, le Client s'abstiendra de disposer des produits délivrés, et surtout de les transférer, les promettre ou de les mettre en sécurité ou sous privilège de quelque sorte. Si nécessaire, la clause précédente est considérée être répétée avant chaque livraison. De plus, le Client entreprend de prévenir Starter-it sans délai par courrier recommandé de toute saisie effectuée par une tierce partie.

7. Dans le cas où le produit livré est endommagé ou incomplet, dans le cas d'une erreur ou tout autre manque de conformité, le Client est tenu de rejeter le produit ou de l'accepter sous réservation écrite uniquement. Toute plainte concernant des produits délivrés doit être adressée par courrier ou email endéans cinq jours ouvrables après la réception du produit, avec mention du numéro de facture. Après cette période, le produit sera considéré comme définitivement accepté par le Client et aucune plainte ne sera prise en considération. Aucun retour ne sera accepté sans l'accord écrit de Starter-it. Seuls les produits en bonne condition et dans leur emballage original, avec mention de la référence de retour donné par notre Service Client seront retournés. Toute plainte relative aux services fournis doit nous être envoyée par écrit endéans cinq jours ouvrables selon la date de la prestation. Après cette période, la prestation sera considérée comme définitivement acceptée par le Client et aucune plainte ne sera plus prise en considération.

8. Les logiciels ou services délivrés restent la propriété exclusive du vendeur. Starter-it vend uniquement des licences non-exclusives au Client, autorisant l'utilisation d'un programme par une entreprise. Le Client est scrupuleusement tenu de respecter la confidentialité du logiciel délivré. Il ne peut sous aucune condition disposer des licences, se les attribuer, les modifier, les communiquer ou les prêter de façon payante ou gratuite. Il s'abstiendra de contrefaire ou de faire de la rétro-ingénierie sur le logiciel délivré, de permettre la contrefaçon ou de l'encourager d'une quelconque façon.

9. Durant toute la durée de n'importe quel contrat de service et durant une période de six mois suivant la fin dudit contrat, le Client s'abstiendra de recruter ou d'engager, directement ou indirectement, nos employés, sous pénalité de nous payer une indemnité irréductible de 42,000 EUR par employé concerné, sans préjudice au droit de de Starter-it de réclamer une plus grande indemnité pour un plus grand préjudice, le cas échéant.

1.4 ARTICLE 4 : LES DROITS ET DEVOIRS DE STARTER-IT

1. Starter-it se réserve le droit d'étendre les services délivrés au Client. Le Client sera notifié au travers du site starter-it.be, par email, téléphone, SMS ou courrier.

2. Dans le cas d'une modification du prix des services payés (i.e. contrats conclus), produits ou services, Starter-it notifiera le Client au travers du site starter-it.be, par email, téléphone, SMS ou courrier. Cette répercussion sera présumée acceptée par le Client cinq jours ouvrables après envoi de la notification par mail, à moins qu'une objection de sa part soit faite endéans la même période par courrier ou email.

3. Starter-it a l'obligation de délivrer les produits ou d'effectuer les services explicitement spécifiés dans la confirmation d'achat ou dans le contrat signé. Tout autre produit ou service sera facturé au Client selon les tarifs en vigueur, disponibles sur demande ou sur le site starter-it.be. La performance des services ne crée qu'une obligation de moyens de notre part, avec exclusion explicite de toute obligation de résultat.

4. A moins d'un accord explicite écrit ou de conditions spéciales, les délais sont donnés à titre informatif uniquement et ne sont pas contraignants. Un délai à la livraison ou service ne donnera en aucune circonstance le droit de résiliation pour une commande ou droit à une indemnité, sauf faute intentionnelle de notre part. Starter-it se réserve expressément le droit de procéder à des livraisons partielles, constituant par conséquent plusieurs ventes partielles. En aucune circonstance ces livraisons partielles ne donneront le droit au Client de refuser le paiement du produit délivré. Si des circonstances rendent la livraison ou le service impossible à effectuer - spécialement les cas de force majeure (grève, accident, mauvaises conditions climatiques, blocage ou prévention de l'import-export, fermeture de la production ou de la livraison par le constructeur, etc.)- Starter-it se réserve le droit de délivrer des produits équivalents à ceux spécifiés sur le bon de commande ou de se libérer de toute obligation envers le client, dans les deux cas sans indemnité. Le paiement des services non délivrés sera toutefois remboursé à hauteur de la quote-part impossible à livrer.

5. Starter-it se réserve le droit d'altérer ses conditions générales de vente à tout moment. Le Client sera notifié au travers du site starter-it.be, par email, sms ou courrier.

1.5 ARTICLE 5 : POLITIQUE D'USAGE RAISONNABLE

1. Le Client s'engage à ne pas utiliser Starter-it pour violer la confidentialité, à des fins illégales, qui pourraient porter atteinte à la bonne morale ou à la sécurité publique/la loi en vigueur.

2. Le Client accepte de ne pas utiliser les services fournis par Starter-it dans les buts suivants :

(Cette liste est une illustration et n'est pas limitée aux buts mentionnés)

- L'utilisation de Starter-it dans le but d'enfreindre les lois internationales ou locales, par lois Starter-it sous-entend les lois belges ou les lois applicables dans le pays depuis lequel le service est utilisé ;
- La production de fausses identités ou toute autre tentative de fourvoyer les autres en envoyant des messages au travers de Starter-it ;
- L'utilisation des services de Starter-it pour disperser du contenu illégal, dérangeant, abusif, ambigu ou incivil ou du contenu qui violerait la loi ou la sécurité publique ;
- L'utilisation des services de Starter-it pour publier du contenu violant les droits de propriété intellectuelle ou tout autre droit d'une tierce partie, incluant les marques déposées et copyright ;
- L'utilisation des services de Starter-it pour publier des informations négatives ou diffamatoires concernant toute personne physique ou morale ;

- Envoyer du matériel contenant des virus ou tout autre programme pouvant causer des dommages aux systèmes électroniques de la personne les recevant ;
- Les tentatives de gagner l'accès sans permissions, de pirater des mots de passe ou tout autre méthode, aux services de Starter-it, les comptes d'autres Clients ou systèmes et réseau connectés à Starter-it ;
- L'utilisation des services pour des raisons qui violent la loi pénale, les droits civils ou la sécurité publique/ la loi en vigueur.

1.6 ARTICLE 6 : LIMITATION DES RESPONSABILITÉS

1. Starter-it ne peut être tenu responsable des actions d'un client qui violerait la politique d'utilisation raisonnable comme mentionné dans l'Article 5.
2. Si Starter-it a de bonnes raisons de croire qu'un Client ne se plie pas à la politique d'usage raisonnable (Article 5), Starter-it prévendra par email, courrier, téléphone ou SMS d'arrêter toute pratique violant la politique d'usage raisonnable (Article 5). Si le Client n'arrête pas ses faits dans un délai de 48 heures après notification, Starter-it a le droit de cesser ses services violant la politique d'usage raisonnable temporairement ou indéfiniment. Cela signifie que les services ne seront plus accessibles au Client. Le Client utilisant lesdits services ne sera pas remboursé.
3. Starter-it ne peut être tenu responsable des messages et informations qui sont envoyés au travers de ses systèmes par le Client. La responsabilité des messages et informations publiées reste entièrement à charge du Client.
4. Starter-it n'est en aucune circonstance responsable du contenu des sites web qui sont hébergés ou créés sur sa plateforme ou qui sont rendus accessibles au travers de la plateforme. La responsabilité du contenu et des messages sur le site web reste entièrement à charge du Client. Starter-it ne peut être tenu responsable pour la « redirection », la modification de contenu ou tout autre altération d'un service suite à la requête du Client.
5. Starter-it ne peut en aucune circonstance être tenu responsable des infractions du Client concernant les droits intellectuels en général. (Sans être exhaustif : marques déposées, copyrights, designs et modèles, images et médias ...)
6. Ni Starter-it ni ses fournisseurs ne peuvent être tenus responsables pour un quelconque dommage direct ou indirect, incident, indemnité prononcée comme sanction, ou tout autre dommage lié à une perte de données. Il en va de même dans le cadre d'une perte des avantages liés à l'utilisation ou au fonctionnement des services de Starter-it, de délais ou de l'impossibilité d'utiliser le site starter-it.be ou tous services fournis par Starter-it, incluant toute information, matériau, produit, service ou élément graphique obtenu en utilisant le site starter-it.be, que la responsabilité soit contractuelle ou non.
7. Les informations, produits ou services du site starter-it.be peuvent contenir des fautes de frappe ou d'ordre technique. Les informations sont mises à jour régulièrement et il se peut qu'il y ait des corrections ou modifications sur le site web ou ceux des fournisseurs de services de Starter-it. Starter-it et ses fournisseurs ne peuvent être tenus responsables d'un mauvais fonctionnement, d'interruptions ou de défauts dans les publications électroniques ou les services liés à ces dernières.
8. Le Client est prié de protéger Starter-it de toute action frauduleuse commise par toute tierce partie envers les services délivrés par Starter-it. Par conséquent, cette garantie signifie que le Client doit assister Starter-it dans sa défense et devra indemniser Starter-it pour tout dommage causé par une plainte à ce propos (i.e. coûts judiciaires, indemnités, etc.) dans la mesure où elle serait liée à l'utilisation des services de Starter-it par le Client.
9. Starter-it se réserve les droits de refuser toute demande de service violant les conditions générales de vente et/ou de manière générale toute requête offensante, enfreignant les bonnes mœurs, la sécurité publique ou les lois en vigueur, et ce sans justification.
10. Starter-it se réserve le droit de ne pas procéder à l'exécution d'un service si le Client ne paye pas la somme due à temps. Starter-it n'est pas responsable si le service est fourni ou exécuté par une tierce partie dans la période entre la commande du Client et la date de paiement par le Client.
11. Les parties sont explicitement d'accord que la responsabilité financière de Starter-it ne peut dépasser le montant payé par le Client dans la période précédant la demande de compensation pour des dégâts concernant les services ou produits qui font l'objet de la demande.
12. La garantie concernant les produits vendus est limitée à la garantie donnée par le vendeur, fait duquel le Client est parfaitement conscient ou est considéré comme pleinement informé avant de signer le contrat, y compris dans le cas d'un programme d'extension de garantie. Starter-it ne garantit sous aucune circonstance la pertinence d'un logiciel ou matériel pour résoudre un problème particulier ou caractéristique dans l'activité du Client. De plus, un quelconque défaut à propos duquel Starter-it n'est pas au courant et pouvant nuire au Client n'est pas couvert par la garantie. L'attribution de la garantie suppose que les produits délivrés sont utilisés intelligemment, en accord avec les conditions de l'offre ou dans des conditions normales d'utilisation comme mentionné dans les catalogues, notices et manuels mis à disposition du client. Le Client sous-entend maintenir le logiciel délivré au plus haut niveau de mise à jour, l'acquisition de nouvelles versions se faisant à ses frais.
13. Starter-it ne versera aucune indemnité au Client ou à une tierce partie pour tout dommage indirect, à moins que cela ne soit causé par une faute intentionnelle de la part de Starter-it. Les éléments considérés comme dégâts indirects incluent la perte ou la détérioration de données, des pertes de profit, des pertes de clientèle, etc. Il est par conséquent de la responsabilité du Client de faire des sauvegardes régulières – et avant toute intervention technique - de son système d'exploitation, applications et données.

14. Dans le cas où la responsabilité de Starter-it venait à être établie sur base d'une mauvaise exécution du contrat, la somme totale d'indemnisation à laquelle Starter-it serait soumise n'excédera pas le prix HTVA du matériel ou des produits directement impactés. Aucune action du Client, pour quelque raison, ne sera prise à l'encontre de Starter-it plus d'un an après que l'événement ne se soit produit.

1.7 ARTICLE 7 : COMMANDES, PRIX, PAIEMENT AND CONDITIONS DE PAIEMENT

1. Starter-it n'active les produits ou services sur le compte du Client qu'une fois que le montant dû a été réglé dans sa totalité.
2. Les prix sur les listes de prix, offres et bons de commande de Starter-it ne sont valables que pour information et peuvent être modifiés par Starter-it tant que le contrat n'a pas été conclu. Dans le cas d'une majoration du tarif, le Client a la possibilité de rejeter le nouveau prix et de mettre fin au contrat par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de trente jours à partir du jour où la modification tarifaire a été envoyée.
3. Tous nos prix sont hors TVA (HTVA).
4. Les produits voyagent aux risques du Client, même dans le cas d'une livraison payée. En fonction du type et de la valeur du produit, Starter-it peut offrir la possibilité d'une assurance couvrant la valeur du produit du Client si le Client le demande.
5. Une revendication ne justifie en aucun cas la suspension du paiement. Chaque facture doit être payée endéans la date d'expiration. Chaque facture demeurant impayée sera automatiquement et sans avertissement augmentée avec un intérêt annuel de 10% calculé sur le total de la facture jusqu'au paiement final du montant total. Sans compter les intérêts, la facture sera automatiquement et sans avertissement augmenté d'une indemnité contractuelle de 15% calculée sur le montant total de la facture, avec un minimum de 30€ pour les honoraires extrajudiciaires et tout autre perte contractuelle de Starter-it. Le Client accepte explicitement sa responsabilité de payer une indemnité sur base de l'Article 6 de la loi du 2 Août 2002 concernant la lutte contre les paiements en retard dans les transactions commerciales concernant les honoraires légaux de Starter-it (honoraires légaux pertinents et coûts des avocats, huissiers de justice, ...).
6. Le non-paiement d'une facture nous octroiera l'autorité de suspendre nos obligations sans formalités préalables, et d'annuler une partie ou la totalité du contrat en cours sans aucune formalité autre qu'une notification par courrier, et sans indemnité.
7. Le Client a la possibilité de demander la réactivation du(des) produit(s) ou service(s) en payant la facture impayée avec intérêts s'ils peuvent encore être fournis. Trois mois après la date d'expiration de la facture, la demande de réactivation peut être refusée et Starter-it ne peut être tenu responsable de tout dégât ou perte de donnée du Client.
8. Tout complément administratif, technique ou autre coût découlant d'un paiement en retard et/ou suspension d'un produit ou service sont à l'entière responsabilité du Client.

1.8 ARTICLE 8 : ANNULATION DU CONTRAT

1. Le Client peut terminer un contrat courant ou tacitement renouvelé simplement en donnant un avis préalable d'un mois pour les contrats à durée inférieure à 6 mois et de deux mois pour les contrats d'une durée supérieure à 6 mois. Les avis peuvent être envoyés par courrier ou email avec reconnaissance à Starter-it (bills@starter-it.be). Le Client ne sera pas remboursé pour les montants déjà payés.
2. Starter-it peut terminer un contrat à la fin des services délivrés en donnant un avis un mois au préalable pour les contrat d'une durée inférieure à 6 mois et deux mois au préalable pour les périodes supérieures à 6 mois. Les avis peuvent être envoyés par courrier ou email avec reconnaissance de Starter-it (bills@starter-it.be). Le Client sera remboursé du reste de son abonnement pour le reste de la période avec un délai de trente jours suivant l'annonce de la clôture du contrat en cours. Si le Client manque à la politique d'utilisation équitable (Article 5), Starter-it peut terminer le contrat plus tôt en accord avec la procédure susmentionnée dans l'Article 6, paragraphe 2.
3. Starter-it se réserve le droit de terminer un contrat si le Client a commandé le produit ou le service en utilisant de fausses informations ou en dissonance avec les déclarations et provisions des conditions générales de vente. En aucune circonstance le coût du reste de l'abonnement pour le reste de la période en cours ne sera remboursé.
4. Si l'annulation du contrat pour l'utilisation d'un produit ou service n'a pas été effectuée dans les deux mois après la date d'expiration de l'abonnement en cours, comme mentionné dans l'Article 8, paragraphe 1, le Client accepte que cela soit pris comme un renouvellement par accord tacite pour un contrat de la même période. Dans ce cas, le Client sera obligé de payer le prix de l'abonnement pour les mêmes produits et services pour la nouvelle période.

1.9 ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITÉ

1. Le Client est informé que toute information sera traitée de manière électronique et que toutes les mesures nécessaires ont été prises pour protéger sa confidentialité. Le Client a le droit d'accéder à ses données et a le droit de les corriger.
2. Starter-it utilisera ces données pour l'administration de sa clientèle, la recherche marketing et la promotion de ses produits et services. Si le Client ne souhaite pas recevoir ces informations, il peut en aviser Starter-it par mail (support@starter-it.be) ou par courrier. Les informations du Client ne seront pas vendues ou données à une tierce partie autre que Starter-it et ses partenaires dans le cas où les services donnés le nécessitent (i.e. nom de domaine enregistré sous le nom du Client...).
3. Starter-it garantit de traiter les données personnelles du Client confidentiellement, en accord avec les lois internationales et nationales et plus spécifiquement, la Loi Belge du 8 Décembre 1992 sur la protection des données personnelles et confidentielles (B.S., 18 Mars 1993), amendée par la Loi du 11 Décembre 1998 (B.S., 3 Février 1999).
4. Par conséquent,
 - Starter-it ne divulguera aucune information concernant les adresses mail de ses membres, clients, prospects, employés, relations, amis du Client, et ne partagera pas ces informations avec des tierces parties sans l'accord préalable écrit du Client.

- Starter-it ne transmettra, partagera ou vendra aucune information du Client (GSM, adresse mail, téléphone et numéro de fax, donnée démographique ou donnée regardant l'identité du Client) sans l'accord préalable du Client ou sans que le Client ne soit informé de la raison éventuelle.
- Dans le cas où le service demandé par le Client (ex. nom de domaine) nécessite des données personnelles, Starter-it limitera ces données au minimum requis pour procéder à la requête et ne divulguera aucune information compromettante.
- Des AND (accords de non divulgation) additionnels peuvent compléter cette liste.

1.10 ARTICLE 10 : ACTE DE DIEU, FORCE MAJEURE

Ni le Client, ni Starter-it ne seront tenus responsables pour la non-exécution ou le délai dans l'exécution des obligations mentionnées dans ce contrat si un cas de force majeure (comme accepté par la jurisprudence Belge) venait à arriver. L'incapacité du Client à régler le montant des services ou produits délivrés par Starter-it ne peut être en aucun cas être la conséquence d'un cas de force majeure.

1.11 ARTICLE 11 : LOI D'APPLICATION - JURISDICTION COMPÉTENTE

Les Lois et Régulation Belges sont d'application pour ces conditions générales de vente et pour chaque commande, l'accord ou le contrat couvert par ses conditions. Nonobstant les provisions concernant les agences qui sont compétentes pour le règlement des litiges, chaque litige concernant l'interprétation, l'exécution et l'annulation du contrat impliquant Starter-it ou ses conditions générales de vente, tombe, s'il ne peut y avoir d'accord à l'amiable, sous la juridiction exclusive des tribunaux et cours de Namur, Belgique.

1.12 ARTICLE 12 : CLAUSE FINALE

Si certaines clauses des conditions générales de vente actuelles venaient à être considérées nulles et non avenues, les deux parties acceptent de remplacer ces clauses pour accommoder au mieux l'intention des deux parties dans un document comprenant les conditions particulières.